

Thursday 25 February

CERN COLLOQUIUM

at 16.30 hrs – Auditorium

The protein as a physics laboratory

by Hans FRAUENFELDER / Department of
Physics, University of Illinois, Urbana-
Champaign

TRAINING AND EDUCATION ENSEIGNEMENT

**ENSEIGNEMENT GENERAL
Tél. 2844**

Jeudi 18 février

de 13.00 h à 13.30 h – Amphithéâtre

Science pour tous

par R. CARRERAS

**L'APPRENTISSAGE AU CERN
Information et recrutement**

L'apprentissage au CERN est régi par les lois, règlements et contrats en vigueur dans le canton de Genève. En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité suisse.

7 places au total sont offertes pour les 2 professions enseignées au CERN :

- Electronicien
- Laborant en physique

L'apprentissage dure 4 ans.

Minima requis pour faire acte de candidature :

- avoir 15 ans révolus à la date du début de l'apprentissage
- avoir terminé la scolarité obligatoire
- avoir un niveau scolaire correspondant à la 9^e à Genève et à la 3^e en France (avec les mathématiques comme branche forte)
- résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- être ressortissant d'un pays-membre du CERN (CH-F-D-GB-I-E-A-B-NL-S-N-DK-GR-P)

Sur demande*, les brochures d'informations et les formulaires de candidature seront envoyés aux intéressés en février et mars.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard : le 18 mars 1988 .

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont complètes. Des photocopies (pas les originaux !) des documents suivants doivent être jointes au formulaire de candidature :

- carte d'identité ou passeport
- toutes les notes scolaires du début du secondaire à l'année en cours, soit : les livrets de scolarité et bulletin scolaire suisses, les bulletins trimestriels français, ou autres.

La sélection (test de math., entrevue, stages pratiques) a lieu de mars à mai.

Les apprentis sont engagés (contrats signés) au plus tard en juin.

L'apprentissage débute le 1^{er} septembre.

En règle générale, le CERN n'engage pas ses apprentis directement après leur apprentissage.

Des informations complémentaires sur les programmes de ces apprentissages au CERN peuvent être obtenues auprès des Maîtres d'Apprentissage :

- 'Electronicien' : R. Gay / PE, tél. (83)47.28.
- 'Laborant en Physique' : J.L. Loquet / PE, tél. (83)47.27.

Tous renseignements sur les apprentissages dans d'autres entreprises à Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6 rue Prévost-Martin, 1211 Genève 4 (tél. 20.86.55).

Pour d'autres renseignements, s'adresser au Secrétariat des Apprentissages.

*) Secrétariat : M. Duval / PE, bât. 54/R-009,
tél. (83)44.60



Au : Secrétariat des Apprentissages

De :

Division :

Je désire recevoir la documentation sur l'apprentissage de :

☐ Laborant en Physique

☐ Electronicien

INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

NOTICE TO AUTHORS OF CERN PUBLICATIONS

Since October 1987 the Scientific Information Service has stopped purchasing reprints of CERN publications. The phasing out of the reprint exercise has now entered the final stage. Therefore, all authors of CERN publications for which SIS has purchased reprints in the past (received prior to November 1987) are kindly requested to arrange for their remaining reprints to be picked up at SIS as soon as possible.

Please contact Miss Lysiane Besson, tel. 2432.

Scientific Information Service

**IMPOT FRANÇAIS
DECLARATION DES REVENUS DE 1987**

1. La date limite de déclaration des revenus est le : 29 février 1988.
2. Les fonctionnaires FRANÇAIS qui ont résidé en France en 1987 sont tenus de déclarer leurs revenus. A cet effet, la Division des Finances leur a fait parvenir, en un seul exemplaire, l'attestation de salaire CERN pour 1987. Toute personne ne l'ayant pas reçue est priée de le signaler au **BUREAU DES SALAIRES, tél. 3904**. Cette attestation doit être jointe à la déclaration de revenus.

Le revenu CERN est à indiquer, en francs français, sur le formulaire 'Revenus encaissés hors de France', N° 2047, et sur le formulaire 'Déclaration des revenus 1987', N° 2042 N, en face de la lettre K de la partie N° 1, page 3, rubrique '**TRAITEMENTS, SALAIRES**' du formulaire, **et non à la rubrique 'CONVENTIONS INTERNATIONALES, FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX, TRAVAIL A L'ETRANGER**'.

S'il n'y a pas d'autres revenus que le salaire du CERN et des revenus des valeurs et capitaux mobiliers, le formulaire 'Déclaration simplifiée des Revenus', N° 2042 S peut être utilisé à la place du N° 2042 N.

3. **Les fonctionnaires NON-FRANÇAIS** résidant en France, ayant des revenus autres que ceux du CERN et imposables en France (revenu du conjoint, loyers perçus en France, ...) doivent remplir le formulaire 'Déclaration des Revenus 1987', N° 2042 N, et indiquer leur revenu du CERN, en francs français, à la rubrique '**CONVENTIONS INTERNATIONALES, FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX, TRAVAIL A L'ETRANGER**' (page 3 du formulaire), et joindre leur attestation de salaire CERN pour 1987. Cette attestation doit être demandée au **BUREAU DES SALAIRES, tél. 3904**.
4. Le CERN n'a pas de formulaires disponibles. Ceux-ci doivent être demandés dans les Mairies ou dans les Bureaux des Contributions directes.

Division du Personnel
Tél. 2855

RESTAURANTS

Il est rappelé aux usagers que la liste des plats conventionnés publiée chaque semaine comporte un choix entre deux plats à des prix différents. Au cas où l'offre d'un de ces plats serait épuisée avant la fermeture du service, les concessionnaires ont l'obligation de le remplacer par un plat équivalent, au même prix.

Service de Liaison des Restaurants
Tél. 4469

RESTAURANTS

Customers are reminded that the list of fixed-price dishes published each week requires a choice of two meals at different prices. Should the restaurants run out of one of these dishes before closing, they are obliged to replace it with an equivalent dish at the same price.

Restaurant Liaison Service
Tel. 4469

COLLECTE DE SANG

Une collecte de sang, organisée par le Centre de Transfusion sanguine de GENEVE
aura lieu au CERN aux dates mentionnées ci-après.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues et pourront se présenter à leur convenance :

Mardi 16 février, de 09.00 à 16.00 heures
Rez-de-chaussée du bâtiment 504 – Restaurant no. 2

Si vous possédez déjà une carte indiquant votre groupe sanguin – ou une
carte de donneur de sang – veuillez, s'il vous plaît, l'apporter avec vous. Merci
d'avance à toutes et à tous.

La chirurgie : le sang pour les opérations est nécessaire
pour remplacer le volume de sang perdu
pendant l'intervention, par exemple, la résection partielle
ou entière de l'estomac, de poumons, d'intestins, etc.
Une opération à cœur ouvert nécessite suivant le poids du
patient entre 5 et 15 l, de sang, pour assurer la circula-
tion extracorporelle. Les dérivés du sang comme l'albu-
mine sont nécessaires pour combattre le choc opératoire
et maintenir le taux de protéines du patient.

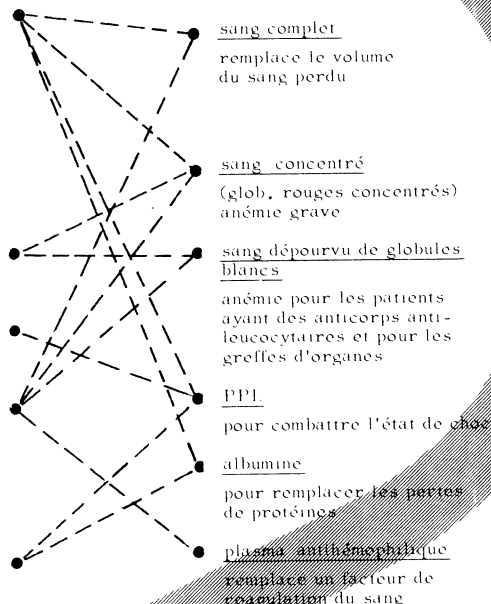
La médecine :

Anémie : il y a différentes formes d'anémie qui ne peuvent
être traitées par un apport de sang, surtout si le patient
doit être préparé pour une opération.

Chocs : un choc dû à une grave hémorragie à la suite
d'un accident, de brûlures, etc., doit être traité par une
transfusion de sang, ou des dérivés comme le plasma,
PPL, etc.

Maladies du sang avec une tendance à saigner constamment :
il y a différentes maladies de sang, où le patient n'arrive pas
à stopper des petites hémorragies continues par ses pro-
pres moyens. Un apport de plaquettes (coagulant sanguin),
sous forme de plasma riche en plaquettes, ou du plasma frais
est indispensable.

Brûlures : pour les brûlures, le traitement de grande valeur
est l'apport de l'albumine ou du plasma (sérum sang); plus
tard un apport de glob. rouges peut se révéler nécessaire
aussi dans le cas d'une anémie à la suite d'une destruction
de glob. rouges.



BLOOD DONORS CAMPAIGN

A blood donors campaign, organized by the Centre de Transfusion Sanguine of GENEVA, will be held
at CERN on the following dates.

All interested persons are welcome and may come at any time :

Tuesday 16 February, from 09.00 to 16.00 hrs
Ground-floor bldg 504 – Restaurant No 2

If you already have a card giving your blood group or a blood donor's card, please bring this with you.
Thank you.